

Le 20 octobre 2016

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Sujet: Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif – Réponses aux questions de la commission du BAPE, transmises le 18 octobre 2016.

Madame la Coordinatrice,

Le 18 octobre dernier, vous nous avez adressé une série de questions relativement au projet du Réseau électrique métropolitain. Il nous fait plaisir, par la présente, de vous fournir les réponses aux questions formulées.

1. Pour chacune des figures 8-7 à 8-17 (ou plutôt 8-10 à 8-20 ?) illustrées aux pages 56 à 66 du document déposé DA12 (Étude de l'impact sur l'ambiance sonore), veuillez indiquer les niveaux sonores estimés actuels (LAeq, 24 h) auxquels sont exposés les bâtiments visés, soit les bâtiments qui subiraient une augmentation d'au moins 3 dBA (tableau 8-7).
2. Veuillez également donner les augmentations des niveaux sonores projetés et les estimations des niveaux actuels, en distinguant le jour et la nuit, et ce, pour chacun des 11 emplacements décrits au tableau 8-7.

Réponse aux questions 1 et 2 : Les 11 emplacements décrits au tableau 8-7 sont des zones géographiques. Un certain nombre de bâtiments (145 au total) sont situés dans ces zones et connaîtront une augmentation de plus de 3dBA. Il n'est pas possible de donner une mesure unique LAeq, de 24h, de jour, ou de nuit pour chacune des zones. Il est cependant techniquement possible de donner ces mesures pour chacun des 145 bâtiments. Néanmoins :

- Un modèle plus précis est en cours de préparation et ses résultats seront publiés d'ici la fin de novembre ;
- Il ne nous est pas possible, dans le temps imparti, de fournir les adresses et données pour chacun des 145 bâtiments concernés
- Il est de notre avis que les figures 8-7 à 8-17 sont suffisantes à ce stade. Les figures permettent d'obtenir, visuellement, le LAeq, 24h, estimés actuels et projetés. Dans la prochaine révision, les estimations de bruit pour les périodes de jour, de nuit et d'heure

de pointe, actuelles mesurées et projetées suite à l'implantation du REM seront fournies sous forme de tableaux pour chacun des récepteurs investigués par l'étude en cours.

- Vérifier la correspondance des textes des pages 56 à 66 avec le tableau 8-7 (les chiffres ne coïncident pas toujours) et corriger au besoin.

Réponse 3 : Le tableau corrigé est le suivant :

Emplacement No	Antenne la plus proche	Nombre de bâtiments concernés par une		Type de bâtiment	
		Augmentation de 3 à ≤ 5 dB	Augmentation de > 5 à 7 dB	Résidentiel	Commercial
1	Deux-Montagnes	8	0	Oui	Non
2	Deux-Montagnes	68	9	Oui	Non
3	Deux-Montagnes	2	0	Oui	Non
4	Deux-Montagnes	24	0	Oui	Oui
5	Deux-Montagnes	15	0	Non	Oui
6	Deux-Montagnes	9	0	Oui	Oui
7	SADB/Aéroport	1	1	Non	Oui
8	SADB	0	2	Non	Oui
9	SADB	2	1	Non	Oui
10	SADB	0	1	Non	Oui
11	Aéroport	1	1	Non	Oui
Total		130	15		

- Veuillez expliquer pourquoi on indique, en 8.3.2 (emplacements 7, 8, 9 et 10 au tableau 8-7) et 8.3.3 (emplacement 11 au tableau 8-7), qu'il n'y a pas d'augmentation significative.

Réponse 4 : Sur les antennes Sainte-Anne-de-Bellevue (Section 8.3.2) et de l'Aéroport (Section 8.3.3), il est indiqué qu'il n'y a pas d'augmentation significative car toutes les augmentations observées concernent des bâtiments commerciaux et non des bâtiments résidentiels où les gens vivent et dorment. Dans la Section 8.3, il est indiqué : « L'impact du bruit n'est pas considéré comme significatif jusqu'à ce que le niveau sonore augmente de

plus de 5 dB ». Sur les antennes Sainte-Anne-de-Bellevue (Section 8.3.2) et de l'Aéroport (Section 8.3.3), il est projeté que seul un bâtiment commercial subisse un impact de plus de 5dB. Si ceci est confirmé dans la prochaine révision du modèle, l'impact à cet emplacement pourra être considéré comme significatif. Le rapport à venir utilisera notamment la grille d'analyse du MTQ comme base d'identification des impacts significatifs.

5. Veuillez réviser le Tableau 8-3 :

a. les en-têtes semblent erronés ;

Réponse 5a : Les en-têtes du Tableau 8-3 sont :

Numéro du point	Prédiction du modèle			Résultats des mesures			Surestimation du modèle		
	Leq-24h	Jour	Nuit	Leq-24h	Jour	Nuit	Leq-24h	Jour	Nuit
	(dBA)	(dBA)	(dBA)	(dBA)	(dBA)	(dBA)	(dBA)	(dBA)	(dBA)
M1	63.9	65.4	53.6	62.1	63.4	56.1	0.8	1.1	-2.5

La première ligne du tableau est donnée pour référence.

b. certaines données, comme celles du point de mesure M12, sont différentes de celles du Tableau 6-2.

Réponse 5b : Une erreur s'est glissée dans le Tableau 6-2 pour les points M12 et M16. Les données du Tableau 8-3 sont exactes. Les données corrigées (en rouge) du Tableau 6-2 sont les suivantes :

Numéro du point	Adresse la plus proche	Leq-16h (min)	Leq-8h (min)	Leq-24h (min)
M12	29 rue Georges-Vanier	57,1	54,4	56,4
M16	4885 boulevard Henri-Bourassa Ouest	57,0	52,8	56,4

Espérant que ces réponses répondent aux questions formulées, je vous prie de recevoir, madame la Coordinatrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Virginie Cousineau

Directrice, Affaires publiques